



Panneau décoratif : La Danse au pays basque, par RAMIRO ARRÚÉ.

Photo C. M.

A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS

LE PAVILLON DE LA BELGIQUE

(Planches 85 et 86.)

Nous terminons aujourd'hui, par le Pavillon de la Belgique, la série des monographies des pavillons des sections étrangères à l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes de 1925. Quelques-uns trouveront, peut-être, déplacé que nous terminions par « nos amis les Belges » ; à ceux-là nous dirons que nous sommes parmi ceux qui ont en leur cœur le souvenir impérissable du sacrifice de la Belgique et de la vaillance des Belges en 1914 et pendant la Grande Guerre et que si nous terminons par les architectes belges, c'est que nous avons quelque raison.

La « Construction Moderne » estime, en effet, que les efforts des architectes belges tendent à une architecture nouvelle souvent fort intéressante qui se rapproche le plus de l'architecture moderne française. Dans ces conditions, le présent article n'est pas une terminaison de l'Exposition, mais une préface aux œuvres des architectes belges et nous nous proposons de publier dans quelque temps des constructions élevées en Belgique susceptibles de retenir l'attention des architectes français.

Le Comte Adrien van der Burch, le très sympathique Commissaire général du Gouvernement belge, s'exprimait ainsi dans la préface du catalogue de sa section à l'Exposition :

« Pour modeste qu'elle puisse paraître à certains, la

participation de la Belgique représente un généreux effort de tous ses facteurs d'art industrialisés. Elle est enfin et surtout le geste d'affection profonde de mon pays envers la France. »

Non, la participation de la Belgique à l'Exposition ne fut pas modeste, toutes les branches y furent très brillamment représentées ; celles auxquelles s'intéresse plus particulièrement notre journal — l'architecture, les intérieurs et les ameublements — furent remarquées particulièrement car elles réunissaient les œuvres d'artistes de grand talent, animés d'un esprit moderne sincère, consciencieux, éloignant toute banalité et originalité bizarre.

Avant de donner la description du Pavillon de la Belgique, œuvre de l'architecte Victor Horta, il convient d'examiner rapidement l'évolution de l'architecture, dans ce pays, durant les dernières années.

Pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, la Belgique eut de grands architectes, parmi eux, nous citerons Poelaert, qui construisit le Palais de Justice de Bruxelles aux vastes proportions qui nous étonnent. Balat construisit ensuite le Musée Royal des Beaux-Arts à Bruxelles, qui est certainement l'œuvre la plus parfaite du style classique pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Beyaert construisit enfin, comme architecte officiel, de nombreux monuments d'une très belle ordonnance.

La Belgique fut un des premiers pays où se manifesta une évolution dans l'architecture tendant à l'affranchir des servitudes du passé. Parmi les premiers architectes animés d'idées nouvelles furent Hankar et Hobé. Hobé vint à la construction par l'ameublement ;

il réalisa une école nouvelle unissant le plan, l'architecture et le mobilier. Depuis, beaucoup ont compris que les intérieurs doivent être confiés aux architectes et cette tendance nouvelle s'est affirmée encore à l'Exposition des arts décoratifs. Hankar construisit plusieurs maisons particulières qui excitèrent l'intérêt des jeunes architectes.

Hankar fut enlevé trop tôt, mourut trop jeune ; Victor Horta apparut et sut coordonner les idées éparses et réaliser enfin une architecture vraiment intéressante, vraiment nouvelle. Les architectes s'inspirèrent de modes de construction plus rationnels, d'un plan donnant toujours une meilleure distribution et mieux étudié, d'un aspect extérieur résultant de la disposition des intérieurs qui furent conçus d'une manière essentiellement simple et pratique. A toutes ces idées neuves, Victor Horta ajouta ses conceptions nouvelles dans la décoration des façades et en changea l'ornementation. Les façades s'élevèrent avec des éléments semblables à la tige des végétaux s'épanouissant en fleurs d'ornementation, avec des courbes élégantes donnant les formes à la construction. Il sut aussi donner plus d'importance aux matériaux en les utilisant encore pour l'effet. C'est ainsi que l'on peut voir dans sa « Maison du Peuple » à Bruxelles, l'harmonie du verre et du fer et la grande salle avec l'élanement léger des poutres qui sortent des murs pour soutenir la toiture. Il y eut ainsi le style Horta, le « Dekoratiwe Kunst », vantait en 1900 le talent et la nouveauté de l'architecture belge.

Aux efforts de Victor Horta, en Belgique, s'unirent ceux d'autres novateurs belges qui n'eurent pas cependant une prépondérance aussi marquée. Nous devons citer ainsi Octave Van Rysselberghe, qui supprimait toute l'ornementation et ne conservait que les lignes et les formes particulièrement étudiées, il construisit ainsi remarquablement à Westende.

Parmi les contemporains de Victor Horta, on compte aussi Henry Van de Velde, qui était plus dessinateur que constructeur et dont les livres ont fait la renommée, ce fut un théoricien de grand talent.

Nous sommes ainsi entraîné à citer ensuite J. Goovaerts, auteur de l'Hôtel de la Société Royale des Sucreries et Raffineries en Roumanie de la rue Montoyer à Bruxelles, qui est un des édifices les plus originaux construits en Belgique au cours de ces dernières années. Sneyers a construit le Pavillon de la Belgique à l'Exposition de Venise dans une note originale et moderne et est l'un des architectes les plus appréciés de l'École moderne.

Les trois frères Paul, Georges et Léon Hamesse, ont construit des salles de spectacle, des maisons de commerce, des magasins ; tout d'abord inspirés du viennois, ils en ont rejeté certains éléments en en conservant seulement la richesse.

J.-B. De Win, qui a beaucoup voyagé et séjourné aux Etats-Unis, a acquis une grande expérience, cons-

truit des laboratoires, des sanatoriums, bâti à Lacken et en Belgique des maisons particulières et des habitations ouvrières avec un goût remarquable.

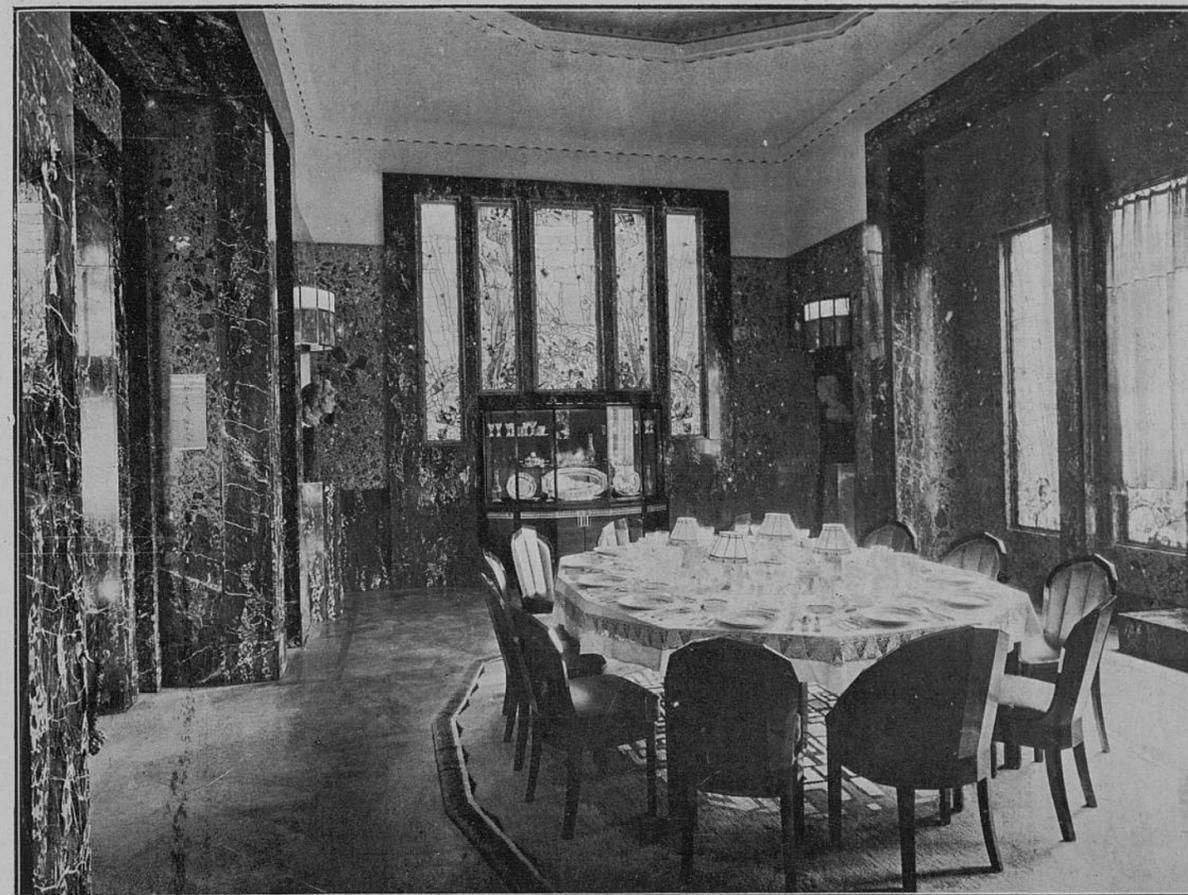
Paul Jaspar, architecte liégeois, est parmi les meilleurs modernistes, employant audacieusement les nouveaux moyens de construction tels que le fer et le béton armé, ne dédaignant pas de restaurer des monuments de style mosan.

Il est impossible de citer enfin toute cette école nouvelle qui reconstruit entièrement les régions dévastées, qui érige des monuments à la gloire des héros ou au souvenir des morts et des « assassinés » de la guerre, à toutes les victimes de l'agression sauvage et de l'occupation odieuse des Allemands. Il faudrait parcourir toute la Belgique pour connaître les œuvres de ses architectes modernes qui se rapprochent tant de celles des architectes français de notre époque parce qu'ils ont les mêmes goûts, les mêmes besoins et aussi le même cœur et le même idéal. C'est pourquoi il convient que les architectes français connaissent ce qui se fait et se construit en Belgique.

Parmi tant d'architectes de talent, le gouvernement belge avait choisi Victor Horta, membre de l'Académie de Belgique et de la Commission Royale des Monuments, pour la conception et la réalisation de son pavillon à l'Exposition des Arts décoratifs.

Le Commissariat général de l'Exposition avait réservé à l'Angleterre, à l'Italie, au Japon et à la Belgique des terrains similaires, en forme de marteau ou de té. Ces terrains avaient en façade sur la place dite des Nations, au débouché du Pont Alexandre-III et de l'avenue Nicolas-II, 15 mètres sur 8 mètres et un prolongement de 32 mètres sur 12 mètres s'étendant sur le Cours-la-Reine. Les arbres et les branches devaient être respectés. Les architectes de ces Nations agirent de manières différentes : celui de l'Angleterre avança le plus possible et arriva même à... couper de grosses branches, celui de l'Italie, plus respectueux du règlement, adopta une forme presque rectangulaire, ceux du Japon construisirent des pavillons bas et d'autres avec petites ailes dans un jardin clôturé par une palissade, l'architecte du Pavillon belge fut le seul qui se conforma réellement et complètement aux données du programme. Victor Horta adopta, en effet, un plan lui laissant le maximum de surface par des décrochements symétriques que lui permettaient les emplacements de certains arbres. Il avait cru à « l'obligation » de cette disposition par le règlement, alors que les autres architectes, comme ceux de l'Angleterre et de l'Italie tournaient la difficulté en construisant sur un plan presque rectangulaire. Le plan décroché de l'architecte Horta apportait l'originalité première de son œuvre.

L'édifice construit sur un tel plan se composait de différentes parties enveloppant les diverses salles, ayant par conséquent des hauteurs aussi différentes suivant l'importance de ces salles, ces parties décrochées aussi



Pavillon Belge. — Ensemblier : M. Ph. WOLFERS.

Photo C. M.

en hauteur, étant couvertes en terrasses. La grande salle ou hall était couverte en gradins et par un dôme très abaissé et très plat. Cette élévation complétait donc l'originalité première du plan.

L'emploi rationnel de grandes plaques de staff sur une charpente en bois caractérisant l'architecture par simple superposition de plans, sans imitation ornementale ou de matériaux pierreaux simulés, marquait aussi l'originalité du pavillon. Il atteignait ainsi dans son ensemble le but assigné par le programme d'une exposition temporaire d'art décoratif belge : montrer le niveau que l'art moderne a atteint et conservé dans son pays d'origine et obtenir le maximum d'effet sur un emplacement insuffisant avec les ressources restreintes d'un pays à peine relevé de ses ruines.

Les façades du Pavillon développaient extérieurement le thème et les dispositions des locaux intérieurs en trois grandes parties : le portique d'entrée qui abritait une superbe statue symbolisant l'art décoratif du sculpteur Pierre Braecke et que surmontait une grande frise décorative du même artiste ; le Hall dont les terrasses se terminaient par une sorte de dôme et en gradins et

enfin la salle Montald, flanquée d'une haute tour rectangulaire dominant toute l'exposition, au sommet de laquelle se profilaient six motifs architecturaux, formant couronnement, complétés par autant de statues représentant l'art décoratif à travers les âges, du sculpteur Marcel Wolfers, un des meilleurs artistes belges.

Les lignes, les formes, les volumes étaient marqués par des éléments d'architecture très sobres, comme le montre surtout la photographie en angle de l'ensemble de ce beau pavillon.

Le Pavillon se composait de trois grandes salles et de six salles secondaires ; chacune d'elles ayant un caractère architectonique ou décoratif particulier.

La première salle, véritable Hall monumental, se caractérisait par son éclairage diurne obtenu par des frises ajourées et par son dôme qui s'élevait à quinze mètres au-dessus du sol.

La seconde salle comprenait l'art décoratif, et tout entière l'œuvre du Maître Constant Montald, interprété, pour l'un des panneaux en tapisserie par Mlle Fernande Dubois et pour les vitraux par J. Wyss, peintre verrier à Bruxelles ; la troisième salle avait été convertie en salle



Pavillon Belge. — Oratoire, par l'École de Métiers d'art de Maredsous.

Photo C. M.

à manger d'apparat par Philippe Wolfers, nous en donnons une photographie qui en montre les magnifiques revêtements de marbre, le somptueux mobilier, le joli service, la belle argenterie des frères Wolfers.

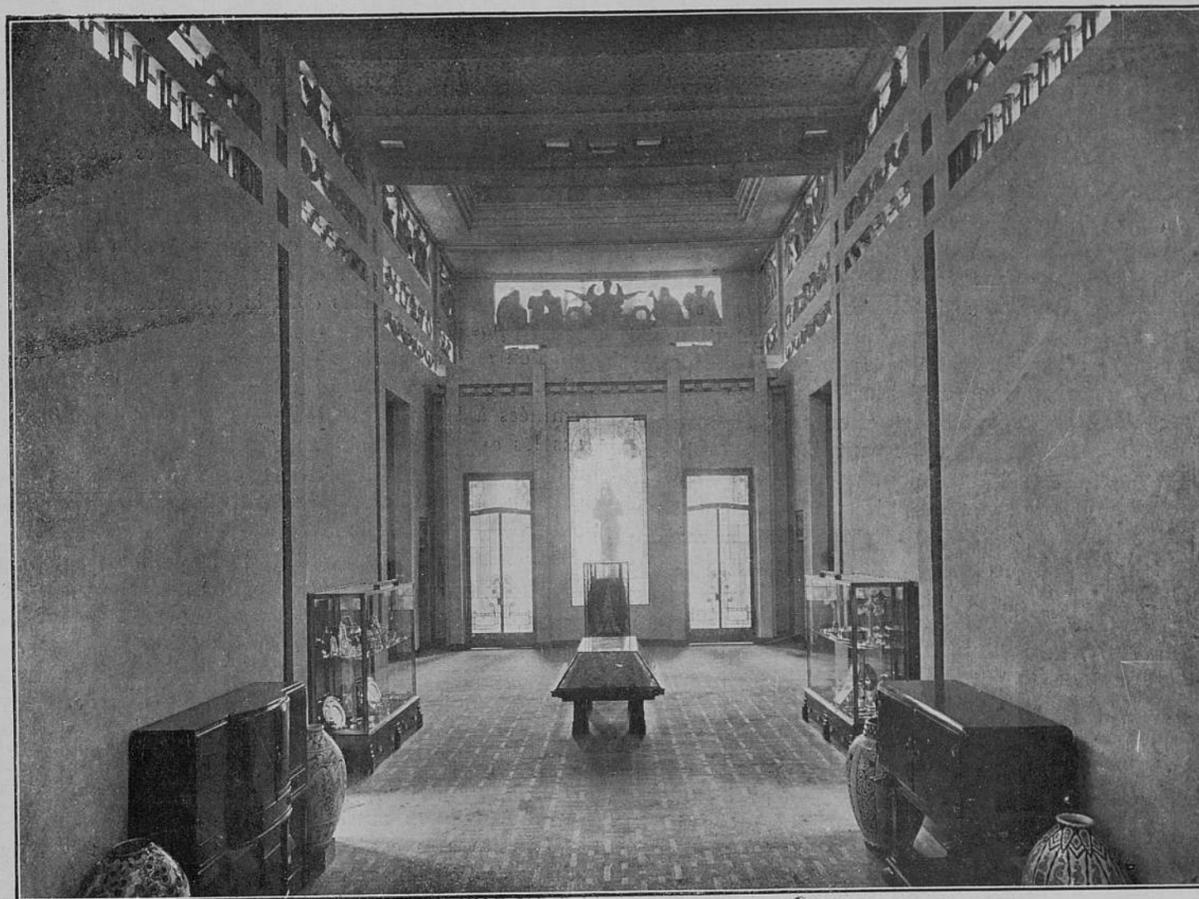
Des six petites salles bordant les côtés du Hall, deux étaient meublées par la firme Henri Bernaert de Courtrai et réservées aux bureaux du Commissariat Général, les autres étaient des salles d'exposition dont un oratoire par l'École professionnelle de Métiers d'art à l'abbaye de Maredsous avec un très joli plafond rehaussé de peintures décoratives traitées dans une note très moderne.

Parmi les pavillons étrangers, le Pavillon de la Belgique était celui qui avait la note moderne, non la plus

marquée, mais la plus heureuse parce que d'autres architectes étrangers avaient tenu à nous présenter quelque chose de très nouveau au risque de heurter nos idées les plus élémentaires sur le beau architectural.

Victor Horta n'avait donc pas édifié pour la Belgique un pavillon aussi... moderne que certains autres, son réel talent ne lui avait pas permis d'atteindre cette note imprévue et nouvelle. Novateur, il reste dans une architecture exacte, rationnelle et n'a pas besoin de rechercher des effets bizarres, il convient de l'en féliciter, et nous sommes heureux de le faire.

M. le Comte Adrien Van der Burch, Commissaire général, avait aménagé avec les architectes belges, à l'Es-



Pavillon Belge. — Le grand hall d'entrée : M. V. HORTA, Architecte.

Photo C. M.

planade des Invalides, une galerie d'architecture et une galerie d'ensembles mobiliers fort remarquables. Il convient de citer de jolies villas, de grandes maisons de rapport, l'importante maquette de la nouvelle synagogue d'Anvers par de Lange, à Anvers, la maquette d'une belle maison de rapport par Camille Damman, à Bruxelles, une boutique d'art par Hamesse frères, un fumoir-bibliothèque par H. Hoste, les envois de la Société belge des urbanistes et architectes modernistes, ceux de la Société royale des architectes d'Anvers, etc.

La Section belge n'avait donc pas une place modeste à l'Exposition, toutes les classes d'art étaient aussi brillamment représentées que celle de l'architecture et ce n'est pas peu dire parce que la Belgique compte des architectes nombreux, d'un talent indiscuté. L'importance et le nombre de ses stands, la beauté des objets exposés, l'importance de son Pavillon d'Honneur et la valeur de son architecte Victor Horta nous auraient appris que le peuple belge est un peuple d'artistes si nous ne l'avions su déjà.

FONCLAUDE.

Chronique fiscale

L'exemption d'impôt foncier des constructions nouvelles

I

RÉGIME NORMAL

La loi du 8 août 1890 a édicté dans son article 9 que les constructions nouvelles, reconstructions ou additions de constructions, ne seront soumises à la contribution foncière que la troisième année qui suit leur achèvement.

Pour jouir de cette exemption temporaire, le propriétaire doit faire à la mairie de la commune où sera élevé le bâtiment passible de la contribution et dans les quatre mois à partir de l'ouverture des travaux, une déclaration indiquant la nature du bâtiment, sa destination et la désignation, d'après les documents cadastraux du terrain sur lequel il sera construit.



Photo Marc-Vaux.

EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS. — PAVILLON DE LA BELGIQUE : M. VICTOR HORTA, Architecte.

FAÇADE PRINCIPALE

(Expositions.)

La Construction Moderne N° 22 (page 258).



Photo Marc-Vaux.

EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS. — PAVILLON DE LA BELGIQUE: M. VICTOR HORTA, Architecte.

(Expositions.)

La Construction Moderne N° 22.